

TÉFLUTHRINE – INSECTICIDE TECHNIQUE

RÉSERVÉ AUX FINS DE FABRICATION ET DE FORMULATION SEULEMENT

GARANTIE

Téfluthrine 94 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ****DANGER****POISON****IRRITANT POUR LES YEUX**NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **22616**
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*CONTENU NET : **200 kg****Syngenta protection des cultures Canada, Inc.**
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
(519) 836-5665

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Apporter un traitement symptomatique et de soutien selon les besoins : aucun antidote spécifique n'est connu.

Après l'ingestion, les adsorbants tels que le charbon activé peuvent se révéler utiles. En cas d'ingestion d'une plus grande quantité, un lavage d'estomac pourrait être efficace s'il est effectué dans les quatre heures suivant l'ingestion.

Chez les humains, l'ingestion peut produire des symptômes non spécifiques tels que des nausées,

des vomissements, des douleurs abdominales et une diarrhée. Les doses plus fortes peuvent causer des troubles du système nerveux central tels que des tremblements, l'ataxie, une faiblesse des membres, des convulsions, le coma et la mort par dépression respiratoire.

L'insecticide technique Téfluthrine est virtuellement non irritant pour la peau. Toutefois, de faibles traces du produit sur la peau peuvent causer un engourdissement ou des picotements sur le visage (paresthésie). Il ne s'agit pas d'un sensibilisant cutané puissant. L'insecticide technique Téfluthrine est de modérément à fortement irritant pour les yeux. Il peut causer des effets sensoriels marqués dans l'oeil.

PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

Mortel si ingéré, absorbé par la peau ou inhalé. ÉVITER tout contact avec la peau et/ou les vêtements. NE PAS inhaler la poussière. Irritant pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. De faibles traces du produit sur la peau peuvent causer un engourdissement ou des picotements sur le visage (paresthésie).

Les vêtements protecteurs doivent comprendre au minimum un casque, des lunettes de sécurité étanches, une combinaison et des bottes de travail.

Comme l'insecticide technique Téfluthrine est un semi-solide hautement toxique, les activités produisant une exposition importante nécessitent le port de gants et d'un tablier en PVC ou en nitrile, d'un écran facial ou de lunettes de sécurité étanches et de bottes en caoutchouc.

Dans la fabrication de formulations solides, la concentration de poussières dans l'air doit être maintenue sous la norme maximale en vigueur par le biais d'une enceinte isolée permettant une extraction efficace des contaminants. Si ce n'est pas possible, les travailleurs doivent porter une visière ou un casque à alimentation en air ou un appareil respiratoire autonome.

Hautement toxique pour les poissons.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un contenant hermétiquement fermé, dans un endroit sécuritaire, sec, ventilé et à l'abri du gel, de la lumière directe du soleil et des sources de chaleur et d'inflammation.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Pendant la décontamination, les travailleurs doivent porter les vêtements protecteurs décrits dans la section PRÉCAUTIONS.

Les petits déversements de liquide doivent être absorbés avec de la vermiculite ou une autre matière absorbante inerte. Éliminer comme des déchets toxiques conformément à la réglementation locale ou provinciale. Voir la section ÉLIMINATION.

Ramasser immédiatement les déversements secs pas aspiration, et les éliminer de la même façon.

Laver la zone contaminée à l'eau froide. Empêcher l'eau de lavage de s'infiltrer dans les drains pour l'eau de surface afin d'éviter les effets nocifs sur les poissons.

ÉLIMINATION

Les utilisateurs canadiens de ce produit technique doivent éliminer les surplus ainsi que les contenants vides conformément à la réglementation municipale ou provinciale pertinente. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'insecticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))